Nations Unies S/PV.5104



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5104e séance

Vendredi 17 décembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baali	(Algérie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. de Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Purdy

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

04-65206 (F)
0465206

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Japon, de l'Indonésie et de la Thaïlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

Il en est ainsi décidé.

J'invite l'Ambassadeur Muñoz à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Muñoz.

M. Muñoz (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter au Conseil le travail réalisé par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban au cours des 120 derniers jours. Je regrette de ne pas pouvoir prononcer cette intervention en espagnol, comme je l'aurais souhaité, mais la traduction en espagnol du document en anglais sur lequel nous avons travaillé au sein du Comité n'a pas été disponible suffisamment à temps pour que je puisse faire cet exposé dans ma langue maternelle. En tout cas, je saurais gré au Secrétariat de bien vouloir mettre à disposition cette traduction.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je présente mon rapport des 120 jours, conformément au paragraphe 12 de la résolution 1526 (2004). C'est le dernier exposé que je présente en ma qualité de Président du Comité.

Depuis mon dernier exposé, le Comité s'est concentré sur plusieurs questions importantes dont il est saisi. Je tiens à féliciter les membres du Comité de leur ardeur au travail et de leur démarche volontariste. Le Comité s'est réuni 13 fois, la plupart du temps en réunions officieuses.

Pendant la deuxième quinzaine de septembre, le Comité a examiné dans le détail le premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2004/679, annexe), en particulier les recommandations figurant dans le rapport. Le débat du Comité, avec la participation active de l'Équipe de surveillance, a été important à plusieurs égards. Premièrement, il a permis de mieux comprendre les différentes questions mises en exergue dans le rapport, telles que les aspects techniques du gel des avoirs et les aspects juridiques de la liste du Comité et d'autres listes. En outre, le débat a permis au Comité d'établir quelles sont les recommandations qui doivent être traitées par lui et/ou par l'Équipe de surveillance, permettant ainsi une nouvelle amélioration du travail de ces deux organes. Le débat a également porté sur les recommandations qui nécessitent d'être élaborées davantage pour devenir des directives pratiques et dont il serait donc souhaitable de débattre de façon plus approfondie dans le cadre du deuxième rapport de l'Équipe de surveillance.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu deux exposés d'experts. Premièrement, le 20 octobre, le professeur Rohan Gunaratna, expert de renom de la

lutte contre le terrorisme et auteur d'un livre sur Al-Qaida, nous a fourni des informations perspicaces sur la façon dont les opérations d'Al-Qaida ont évolué ces dernières années et sur les menaces potentielles du terrorisme en général. Le 4 novembre, M. Ronald Noble, Secrétaire général d'Interpol, a fait au Comité un exposé sur le travail de cette organisation et a présenté les domaines dans lesquels une coopération pratique entre Interpol et le Comité peut être renforcée, y compris grâce à la participation aux réunions du Comité du nouveau Représentant spécial d'Interpol, M. Ulrich Kersten, qui travaille à New York. M. Noble a également invité les membres de l'Équipe de surveillance à se rendre au siège d'Interpol, à Lyon, pour débattre de questions plus techniques.

Le Comité a continué son travail visant à améliorer les directives relatives au déroulement de ses activités.

Le Comité a également déployé des efforts considérables pour faire son évaluation écrite en application de la résolution 1455 (2003). Cette évaluation devait être remise par le Comité avant l'adoption de la résolution 1526 (2004) en janvier 2004, en tant que contribution à de nouvelles améliorations du régime de sanctions. Toutefois, du fait du nombre limité de rapports de mise en œuvre, la préparation de cette évaluation a été reportée à une date ultérieure en attendant une analyse approfondie de l'Équipe de surveillance. Grâce à l'excellente analyse que l'Équipe de surveillance a faite des 130 rapports reçus à la mi-octobre, le Comité a pu tirer ses propres conclusions. L'évaluation analytique écrite portant sur la mise en œuvre par les États, première évaluation de ce type faite par notre Comité de sanctions ou par tout autre Comité de sanctions, sera bientôt mise à la disposition de tous les Membres de l'ONU. Je recommande vivement cette évaluation à l'attention de tous les États.

Outre les questions que je viens de mentionner, le Comité a examiné des demandes d'ajouts ou d'autres modifications à apporter à sa liste. Au cours de la période considérée, le Comité a approuvé l'ajout d'une personne et de trois entités sur la liste. Le 26 novembre, le Comité a approuvé des améliorations techniques considérables à introduire à sa liste, améliorations présentées par l'Équipe de surveillance. Le Comité s'est également prononcé sur quatre notifications émanant d'États en application de la résolution 1452 (2002).

Le Président du Comité a maintenu le contact avec les Présidents du Comité contre le terrorisme (CCT) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les Représentant permanents d'États à New York, à propos des questions relatives au travail du Comité.

Je voudrais à présent évoquer les activités de l'Équipe de surveillance. Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, l'Équipe de surveillance a régulièrement assisté le Comité dans le contrôle de la mise en œuvre des mesures de sanctions par les États. L'Équipe de surveillance a fourni au Comité une analyse détaillée des informations figurant dans les rapports sur la mise en œuvre des sanctions présentés par les États en application de la résolution 1455 (2003). Dans cette analyse, l'Équipe s'est concentrée sur les succès, mais aussi sur les difficultés auxquelles se heurtent les États pour mettre en œuvre le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes. En outre, l'Équipe a soumis à l'approbation du Comité un grand nombre de rectifications techniques concernant 50 personnes et 10 entités inscrites sur la liste que l'Équipe avait dressée après avoir établi des contacts avec 80 États Membres et après avoir extrait des informations pertinentes des rapports sur la mise en œuvre des sanctions. Un peu plus tôt ce mois-ci, le Comité a accepté presque toutes les rectifications proposées, à l'exception de quelques-unes dont l'examen est encore en suspens.

L'Équipe de surveillance a continué d'encourager les États n'ayant pas présenté de rapports à le faire, comme le demande la résolution 1455 (2002). Grâce aux efforts de l'Équipe, quatre autres États se sont désormais acquittés de leurs obligations à cet égard.

L'Équipe de surveillance a travaillé en étroite collaboration avec le Comité et a été invitée à participer à presque toutes les réunions officieuses. Les membres du Comité ont fréquemment sollicité les avis ou les conseils des membres de l'Équipe. L'Équipe a également renforcé ses liens directs avec de nombreux États Membres, des organes régionaux et d'autres organes compétents de l'ONU. L'Équipe s'est rendue dans plusieurs États en Asie du Sud-Est, en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et dans les Amériques. En outre, l'Équipe a fourni un appui d'experts pour mes propres voyages; tout récemment, un expert de l'Équipe m'a accompagné lors de ma visite en Libye, en Iran et en Suisse. L'Équipe a continué de fournir au

Comité des rapports édifiants sur les visites au lendemain de celles-ci.

L'Équipe de surveillance a tenu des réunions régulières avec des experts du CCT et a établi un lien de coopération étroite avec la nouvelle Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Elle a également examiné ses contributions potentielles au travail du Comité 1540 et du nouveau groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004).

Je voudrais maintenant évoquer la coopération entre le Comité et les États Membres.

Conformément au paragraphe 11 du dispositif de la résolution 1526 (2004), le Comité a cherché à s'engager dans un dialogue plus actif avec les États Membres. Dans plusieurs de mes déclarations publiques, j'ai encouragé les États à saisir l'occasion de rencontrer le Comité en vue de débats plus approfondis sur les questions pertinentes. Le 5 octobre, le Comité a fait paraître un communiqué de presse (SC/8208) dans lequel il a encouragé les États Membres à prendre contact avec ma Mission à cet égard. Le Comité a accepté de rencontrer les représentants d'un État Membre. Je compte que la réunion qui aura lieu au début de l'année prochaine sera la première d'une série de réunions avec les États Membres intéressés. Le Comité a beaucoup à apprendre des États Membres, que ce soit de leurs préoccupations ou de leurs succès.

Mes visites dans plusieurs États ont été un autre moyen pour le Comité d'obtenir des informations utiles sur les efforts d'application de la part des États. Depuis mon dernier exposé auprès du Conseil, j'ai effectué deux voyages, qui m'ont mené aux Philippines, au Cambodge, en Thaïlande, en Australie, en Jamahiriya arabe libyenne, en République islamique d'Iran et en Suisse. Au cours du premier voyage, j'ai été accompagné par l'Ambassadeur Lauro Baja, des Philippines, le Ministre Conseiller Cheng Jingye, de la Chine, et le Conseiller Heinrich Haupt, de l'Allemagne. Au cours de la deuxième visite, j'ai été accompagné par l'Ambassadeur Iñigo de Palacio, de l'Espagne, le Ministre Conseiller Traian Filip, de la Roumanie, et M. Franck Kasbarian, de l'Équipe de surveillance. J'ai été également accompagné au cours des deux voyages par M. Ulrik Ahnfeldt-Mollerup, du Secrétariat, et Mme Carla Serazzi, de ma propre Mission.

Dans tous ces pays, où nous avons rencontré les présidents, les premiers ministres, les ministres et de hauts responsables, j'ai constaté qu'il y avait un attachement significatif à l'application des mesures prévues par les sanctions, bien que la mise en œuvre effective soit inégale selon les cas. Il y a eu une prise de conscience accrue de la menace persistante que représentent Al-Qaida et les Taliban. Certains des pays ont à l'évidence besoin d'une aide supplémentaire de la part de la communauté internationale, et je m'efforcerai d'en faire mieux prendre conscience.

Dans la plupart des pays, nous avons parlé de la liste du Comité, sur la qualité de laquelle les États continuent d'exprimer des préoccupations. J'ai toujours signalé que le Comité comprenait ces préoccupations et souligné que la qualité de la liste dépendait des États Membres, puisque ce sont eux qui doivent proposer les nouveaux ajouts, modifications et informations pertinentes en matière d'identification. J'ai également souligné qu'il était important que les États soumettent davantage de noms au Comité.

Les États continuent d'arrêter des individus liés à Al-Qaida, de présenter des noms à ajouter à notre liste et de prendre des mesures pour empêcher le financement du terrorisme. Par exemple, parmi les pays que nous avons visités durant cette période, les Philippines et la Libye ont annoncé leur intention de présenter ou sont déjà en train de préparer la présentation d'un grand nombre de noms à ajouter à la liste du Comité. L'Iran a gelé les avoirs considérables de quatre comptes distincts d'un individu inscrit sur notre liste, M. Gulbuddin Hekmatyar, et a appréhendé un certain nombre d'agents d'Al-Qaida. Les autorités iraniennes nous ont également avertis que des opérations commerciales étaient utilisées pour financer le terrorisme. Nous avons été informés qu'un Iraquien avait dirigé en Iran une entreprise qui a vendu des légumes avariés à des clients dans un autre pays de la région et que ces clients avaient payé en retour un prix anormalement élevé aux fournisseurs.

En Suisse, nos interlocuteurs ont exprimé des préoccupations au sujet des normes en matière de procédure régulière, telles qu'appliquées par le Comité, et ont soulevé d'autres questions relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la liste récapitulative. En outre, ils ont fait remarquer qu'il existait une lacune qui donnait aux cibles éventuelles suffisamment de temps pour retirer leurs fonds lorsqu'un nouveau régime de sanction était mis en place par le Conseil de

sécurité. À cet égard, ils nous ont expliqué comment fonctionnait un logiciel d'interdiction très perfectionné, utilisé par les banques pour débusquer et geler des avoirs, qui pourrait nous être utile. Ils ont également convenu de faire de la Suisse l'un des chefs de file de la coopération dans ce domaine.

Certains pays, en particulier en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, ont exprimé leur frustration devant ce qu'ils considèrent comme un système de deux poids et deux mesures appliqué par l'Occident dans la lutte contre le terrorisme et dénoncent la protection de terroristes présumés sous couvert de lois sur les réfugiés, la tolérance à l'égard de la diffusion de propagande terroriste, et parfois même l'appui à des organisations que ces pays considèrent comme des groupes terroristes. Que ces impressions soient fondées en réalité ou non, c'est une chose que le Comité devra examiner à l'avenir.

Lorsque cela était pertinent, nous avons débattu du besoin d'assistance technique et de la possibilité de fournir une assistance technique. J'ai toujours indiqué que je communiquerais toutes les informations au Président du Comité contre le terrorisme. À mon avis, il faut, à l'évidence, que l'ONU déploie des efforts concrets et concertés à cet égard, et j'espère que la Direction du Comité contre le terrorisme, une fois qu'elle fonctionnera à plein régime, sera en mesure d'apporter une contribution importante dans ce domaine.

De nombreux États où nous nous sommes rendus ont souligné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale en vue de renforcer les capacités dans la lutte contre le terrorisme. Les États Membres nous ont également présenté une évaluation précieuse des lacunes et carences dans différents aspects des mesures prévues par les sanctions et dans leur application pratique. Ce sont là des questions que j'ai transmises au Comité et que nous utiliserons au cours de notre travail en vue d'améliorer constamment les sanctions. Je suis en particulier heureux d'informer le Conseil que les États choisis ont jugé ces visites très utiles et que le Comité a été invité, dans bien des cas, à revenir dans ces pays ou à y dépêcher des représentants de l'Équipe de surveillance en vue de débats au niveau des experts. J'exhorte donc mon successeur à poursuivre les visites dans les États choisis, ainsi que prescrit par le Conseil de sécurité.

J'aimerais maintenant parler rapidement des futures activités du Comité. Les tâches suivantes continuent d'être au premier plan de l'ordre du jour du Comité : encourager les États Membres à être actifs s'agissant de proposer des noms à inclure dans la liste récapitulative du Comité pour l'application des mesures précisées dans la résolution 1526 (2004) et les encourager à améliorer plus avant la qualité de la liste; superviser, avec l'aide de l'Équipe de surveillance, les activités d'application des sanctions par les États, en vue de déceler les problèmes éventuels et de suggérer des mesures pour y palier; et examiner de plus près la façon d'améliorer les procédures de radiation de la liste, ainsi que les exceptions, conformément à la résolution 1452 (2002). Le Comité intensifiera son dialogue avec les États Membres, notamment par le biais de réunions d'information régulières organisées à l'intention des délégations par le Président, par de nouveaux voyages du Président et de l'Équipe de surveillance dans les États choisis, et par la participation à des réunions internationales pertinentes, en vue d'évaluer constamment la façon dont les mesures prévues par les sanctions sont appliquées sur le terrain. Le Comité améliorera davantage la coopération avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, avec le Comité de la 1540, et toutes les institutions et organisations internationales compétentes.

Les priorités du Comité demeurent sa liste – qui contient actuellement plus de 400 noms – et la détermination de possibles améliorations des mesures actuellement prévues par les sanctions, améliorations qui devront être communiquées au Conseil avant l'adoption d'un nouveau projet de résolution au milieu de 2005.

Pour terminer, le Comité est bien conscient de ce que seules des approches axées sur les résultats et fondées sur la résolution 1526 (2004) rendront sa contribution à la lutte contre le terrorisme significative et tangible. Le Comité a déplacé son centre d'intérêt, qui est passé de l'établissement de rapports complets sur la mise en œuvre par les États à un dialogue actif avec les États Membres. À cet égard, je voudrais rappeler aux États la possibilité qu'ils ont de rencontrer le Comité et de débattre des questions pertinentes de façon plus détaillée. Les États Membres ne doivent pas avoir l'impression qu'un petit groupe d'États conçoivent les sanctions et suivent leur mise en œuvre, mais, au contraire, que tous les États font partie

intégrante des stratégies, politiques et efforts de mise en œuvre dans la lutte contre le terrorisme. C'est donc ainsi seulement que nous gagnerons la bataille la plus redoutable de notre époque pour le bénéfice de tous les États et de tous les habitants de la planète, et que nous garantirons leurs droits d'exister et de vivre sans crainte d'actes terroristes.

Au cours de la séance du Conseil de sécurité du 22 décembre, je développerai ces réflexions et je présenterai aux membres des informations supplémentaires sur ces questions et d'autres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie S. E. M. Muñoz de son exposé complet et des paroles aimables qu'il a eu à mon égard ainsi qu'à celui du Conseil de sécurité.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier notre éminent collègue, l'Ambassadeur Muñoz, de son exposé très complet et le féliciter chaleureusement de la remarquable impulsion qu'il a donnée à la direction du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

En tant que principal organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de la tâche de lutter contre la menace représentée par le terrorisme d'Al-Qaida, le Comité 1267 porte une énorme responsabilité. Pour pouvoir être à la hauteur des attentes importantes qu'il suscite, il doit non seulement réduire au minimum les erreurs éventuelles, mais également tirer pleinement et efficacement parti de tous les outils dont il dispose.

L'instrument le plus pertinent à cet égard est indubitablement la liste récapitulative d'individus et d'entités appartenant ou associés aux Taliban et à l'organisation Al-Qaida, établie et mise à jour par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). C'est la raison pour laquelle il faudrait, à titre absolument prioritaire, s'attacher à améliorer constamment la qualité de cette liste. Celle-ci doit être aussi crédible que possible, pour que les États soient encouragés à présenter des noms et fournir des informations supplémentaires permettant d'en améliorer l'efficacité. L'établissement de procédures claires de radiation de la liste, tenant dûment compte des questions de garanties prévues par la loi, faciliterait grandement la réalisation de cet objectif.

Assurer la mise en œuvre intégrale du régime de sanctions est indispensable pour contrer la grande souplesse avec laquelle Al-Qaida met en œuvre ses plans meurtriers. Il est, par conséquent, impératif que le Comité 1267 dispose de tous les apports nécessaires pour pouvoir se faire l'idée la plus claire possible des problèmes concrets que rencontrent les États dans la mise en œuvre des sanctions. La présentation de rapports par tous les États Membres et le renforcement du dialogue, notamment par les visites sur place, représentent une condition sine qua non à cet égard.

Comme le montre l'expérience récente, les visites sur place aussi bien du Président du Comité 1267 que de l'Équipe de surveillance sont des moyens inappréciables d'apprendre les difficultés rencontrées par les différents États dans la mise en œuvre du régime des sanctions et de définir correctement leurs besoins en matière d'assistance. En sa qualité de Vice-Président du Comité, la Roumanie s'est rendue avec celui-ci dans les différents pays choisis pour la visite effectuée du 5 au 10 décembre. Nous pensons en outre qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination et la coopération entre le Comité 1267 et le Comité contre le terrorisme pour la préparation de ces visites afin d'éviter tout chevauchement possible. Il faudrait également envisager des visites conjointes des représentants des deux Comités

Le risque qu'Al-Qaida et ses associés, ou d'autres terroristes, acquièrent des armes de destruction massive est une perspective redoutable pour l'ensemble de la communauté internationale. Le monde d'aujourd'hui est menacé par le double spectre de la prolifération des armes de destruction massive et de celle des attentats terroristes. Nous ne voulons pas attendre qu'un 9 septembre nucléaire, chimique ou biologique se produise. C'est pourquoi tant le Comité contre le terrorisme que le Comité 1267 doivent s'employer à renforcer la coopération avec le Comité 1540 et son équipe d'experts récemment nommée. En ma qualité de Président de ce dernier Comité, je suis, pour ma part, disposé à poursuivre et renforcer encore nos consultations tripartites.

M. Duclos (France) : Je remercie le Président du Comité pour son exposé détaillé et extrêmement intéressant. Je voudrais faire deux séries de remarques.

En premier lieu, je voudrais rendre hommage à la manière remarquable dont l'Ambassadeur Muñoz et ses assistants ont conduit au cours de la période écoulée

les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Je ne voudrais pas me livrer à un bilan exhaustif, mais je souhaiterais quand même mettre en relief au moins trois résultats à nos yeux très importants de l'action menée pas l'Ambassadeur Muñoz. À la tête du Comité, M. Muñoz a mené une action déterminée pour renforcer le fonctionnement du Comité et donc pour améliorer l'efficacité des sanctions. Comme on a pu l'observer en l'écoutant tout à l'heure, il a su de manière remarquable insister sur la persistance de la menace d'Al-Qaida et identifier avec beaucoup de rigueur sa nouvelle nature, son caractère plus diffus et donc le défi nouveau que, d'une certaine façon, le réseau Al-Qaida nous pose.

En second lieu, l'Ambassadeur Muñoz a travaillé de manière remarquable à l'amélioration de la coopération avec les États Membres. Il y a eu une intensification du dialogue et de l'information à New York. Les visites qu'il a évoquées se sont déroulées de façon particulièrement productive et il nous semble que cet objectif de coopération, qui est aussi un objectif d'unité, doit être préservé et encore développé si cela est possible.

Enfin, en troisième lieu, nous avons observé que l'Ambassadeur Muñoz a su prendre les mesures nécessaires pour augmenter l'engagement de tous les États Membres dans la mise en œuvre des sanctions. Là encore, c'est un objectif capital pour nous qui doit être maintenu. Il faut sans cesse rappeler que l'obligation de collaboration est une condition essentielle de l'efficacité de notre action collective.

Je partagerais avec l'Ambassadeur Muñoz un regret, c'est que le texte du rapport de l'Équipe de surveillance ne soit disponible que dans une seule langue. Au-delà de la défense du multilinguisme, je trouve que cela reflète une étrange insensibilité à la nature par définition multiculturelle de la menace et de la réponse qui doit lui être apportée. J'aurais lu volontiers ce texte en espagnol; j'attends avec impatience de le lire dans ma langue naturelle de communication.

Pour ma deuxième série de remarques, je voudrais saisir l'occasion pour réaffirmer que la France continuera à agir et à militer pour le renforcement de l'efficacité du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) et le renforcement de l'efficacité des sanctions que nous avons imposées contre le réseau Al-Qaida.

À cet égard, nous faisant l'écho des observations qui ont été faites, je dirais, premièrement, que les sanctions actuelles sont utiles et qu'en même temps, nous en connaissons les limites. Nous devons donc continuer, les uns et les autres, à réfléchir à l'amélioration de leur mise en œuvre. Et comme l'a dit d'ailleurs avant moi l'Ambassadeur Motoc, je pense que des progrès peuvent être obtenus dans plusieurs domaines : en matière de gel des avoirs; dans la mise en œuvre concrète de l'interdiction de voyager; dans l'assistance vis-à-vis de certains pays, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Muñoz; et aussi, comme l'a aussi relevé l'Ambassadeur Motoc, dans le problème important de l'efficacité des procédures d'examen des cas des individus qui estiment avoir été inscrits ou maintenus à tort sur la liste consolidée du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Là aussi, l'Ambassadeur Muñoz a parlé de la qualité des listes : c'est vrai que c'est un point sur lequel nous devons améliorer nos performances.

Dans le domaine du renforcement de l'efficacité des sanctions, une autre ligne d'action est évidemment de poursuivre et d'accroître les relations du Comité avec tous les Comités qui traitent du terrorisme ou de la prolifération. Il faut éviter que des aspects identiques de la lutte contre les actes terroristes – par exemple le contrôle des transactions financières informelles – soient traités de manière indépendante et sans lien entre eux. Il y a donc une marge de progression très nette pour

Dans le domaine du renforcement de l'efficacité du Comité et des sanctions, notre ligne d'action, c'est évidemment de poursuivre et d'accroître les relations du Comité avec tous les comités qui traitent du terrorisme ou aussi de la non-prolifération. Il faut éviter que des aspects identiques de la lutte contre les actes terroristes, par exemple, le contrôle des transactions financières informelles, soient traités de manière indépendante et sans lien entre eux. Donc, il y a une marge de progression très nette pour la synergie et l'échange d'informations entre les différents comités concernés.

Pour terminer, je crois que cette dernière remarque appelle plus généralement à une réflexion d'ensemble sur la question de la lutte contre le terrorisme. Nous avons pris note avec satisfaction que

le rapport du Groupe des personnalités éminentes évoque à ce sujet la nécessité de mobiliser encore davantage les ressources de l'Organisation des Nations Unies et de définir une stratégie globale. Nous avons aussi pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général de faire des propositions rapidement dans ce domaine. Nous soutenons, naturellement, cette intention.

Sans préjuger aujourd'hui des orientations qui pourraient être retenues, nous retenons qu'il est important, pour pouvoir être efficace en matière de terrorisme, de lutter contre l'extrémisme et l'intolérance sous toutes leurs formes et qu'il est également capital de concilier la lutte contre le terrorisme avec un respect exigeant de l'état de droit.

Cela m'amène à conclure en faisant écho à la philosophie qu'a évoquée l'Ambassadeur Muñoz. Il est clair aujourd'hui que nous devons, en matière de stratégie contre le terrorisme, avoir un double souci : le souci d'être plus efficace et le souci aussi que la légitimité de cette action soit de plus en plus reconnue et partagée. Je pense que la manière dont l'Ambassadeur Muñoz a mené ses travaux a été inspirée de cette double préoccupation d'efficacité et d'équilibre. Dans le vaste chantier qui s'ouvre l'année prochaine à nous pour renforcer encore notre stratégie globale contre le terrorisme, je crois que l'expérience de l'Ambassadeur Muñoz et aussi la remarquable intelligence qu'il met à tout ce qu'il traite font qu'il aura, je l'espère, une place importante à jouer pour aider l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies à progresser.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie l'Ambassadeur Muñoz de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Nous avons noté avec satisfaction que, sous son excellente présidence, le Comité, au cours de l'année écoulée, s'est efficacement employé à promouvoir l'application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité. Le Comité l'a attentivement étudiée et a présenté des évaluations écrites des rapports de pays présentés par différents États Membres. Il a eu des discussions approfondies sur la mise en œuvre effective et efficace des mesures de sanction. Il a vérifié l'exactitude de la liste récapitulative et l'a actualisée.

Le Comité a renforcé son dialogue dans le cadre de ses échanges avec les États Membres. L'Ambassadeur Muñoz a consenti des efforts inlassables pour rendre visite à divers pays et diverses régions afin d'en savoir davantage sur l'application de la résolution sur le terrain et la promouvoir. En tant que Président du Comité créé par la résolution 1267, l'Ambassadeur Muñoz et ses collaborateurs ont apporté des contributions considérables aux travaux du Comité et nous les en remercions de tout coeur.

Cette année, l'Équipe de surveillance du Comité s'est acquittée de ses tâches avec sérieux et a activement aidé le Comité dans son travail. Nous tenons donc à exprimer notre gratitude aux experts de l'Équipe de surveillance pour les efforts qu'ils ont consentis.

La lutte contre le terrorisme est une tâche ardue et de longue haleine. La Chine appuie le rôle de chef de file joué par l'ONU dans la lutte contre le terrorisme international. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et le Comité 1267 ont apporté d'importantes contributions à la lutte contre le terrorisme international. Nous appuyons les efforts que le Comité ne cesse de déployer en vue d'améliorer les mesures de sanction, en fonction de l'évolution des circonstances, pour qu'elles soient un outil plus efficace et plus puissant dans la lutte contre le terrorisme international.

La lutte contre l'organisation terroriste du Turkéstan oriental que mènent le Gouvernement et le peuple chinois constitue une composante importante de la lutte que mène la communauté internationale contre le terrorisme et contre le réseau d'Al-Qaida.

La Chine continuera d'appliquer activement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et participera pleinement aux travaux des deux comités du Conseil. La Chine apportera sa contribution à la lutte contre le réseau terroriste d'Al-Qaida.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, comme d'autres délégations, je souhaite remercier le Président du Comité, l'Ambassadeur Muñoz, pour son exposé complet. Le rapport qu'il fait des activités réalisées ces quatre derniers mois par le Comité est assez impressionnant. Son inlassable interaction avec des États Membres, des organisations internationales, d'autres organes des Nations Unies et la société civile a grandement contribué à élargir le champ d'action du Comité. Sous sa bonne direction, le Comité est devenu un partenaire dynamique dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

Comme la menace posée par le réseau en expansion d'Al-Qaida est toujours de plus en plus grande, le régime de sanctions du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida doit s'adapter aux nouveaux défis. Les deux points suivants nous semblent essentiels en vue d'améliorer l'efficacité et la crédibilité du Comité. Tout d'abord, la liste récapitulative, qui est la pièce centrale opérationnelle du régime de sanctions, a besoin d'être constamment améliorée. Elle doit devenir un outil réel pour ceux qui appliquent les mesures sur le terrain. Par exemple, le fonctionnaire de banque qui est censé geler un compte et le garde-frontières qui est chargé d'empêcher qu'un individu dont le nom figure sur la liste ne traverse la frontière méritent de travailler sur la base d'une liste qui contient des données d'identification suffisantes et qui est régulièrement mise à jour.

La liste n'est pas un document politique. Elle est censée être un outil opérationnel servant à appliquer le gel des avoirs, l'interdiction frappant les voyages et l'embargo sur les armes; elle ne doit donc pas être surchargée de données non opérationnelles, telles que des entrées incomplètes de noms ou des informations dépassées, qui ne feront que compliquer la répression et démotiver l'agent d'application.

Il n'y a rien de nouveau. En fait, l'Équipe de surveillance a mis le doigt sur ces questions dans de nombreux cas et a fait des propositions utiles, telles que la mise à jour constante de la liste, dans le cadre d'un processus centralisé, en utilisant les indications fournies par les États Membres et les institutions spécialisées, telles qu'INTERPOL. J'aimerais à cet égard souligner que l'Équipe de surveillance, sous la direction de son Coordinateur, M. Richard Barrett, a accompli un excellent travail, à la fois en tant que conseiller du Comité et en tant que partenaire fiable de nombreux États Membres.

Le second point que je voudrais soulever a trait à la question de la procédure régulière. Dans la mesure où la Cour européenne de justice devrait au début de l'an prochain rendre son jugement sur plusieurs affaires concernant les sanctions de l'ONU, cette question revêt la plus haute importance pour mon gouvernement. Le droit international stipule clairement que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent toujours respecter la procédure régulière et la primauté du droit. Il ne saurait y avoir de compromis entre les droits de l'homme et les mesures de sécurité efficaces. De fait, le respect des droits de l'homme doit demeurer une partie intégrante de toute stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

Le récent rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) examine les conséquences de ces principes juridiques sur le régime de sanctions mis en place dans la lutte contre le terrorisme. Au paragraphe 152 de son rapport, le Groupe affirme que

> « La manière dont des entités ou des particuliers sont ajoutés à la liste de terroristes du Conseil et l'absence d'examen ou de recours pour ceux dont le nom figure sur la liste soulèvent de sérieux problèmes de responsabilité, voire de violations des normes et conventions relatives aux droits de l'homme fondamentaux. »

Au paragraphe 182, le Groupe recommande que

> « Dans les cas où les sanctions sont assorties de listes de particuliers ou d'entités, les comités des sanctions devraient mettre en place des procédures d'examen des cas des personnes ou entités affirmant avoir été inscrites ou maintenues sur ces listes à tort. »

L'Allemagne souscrit pleinement à l'avis du Groupe selon lequel les règles régissant actuellement l'inscription ou la radiation sont très inférieures aux normes juridiques internationales et doivent être révisées afin d'améliorer leur transparence et leur impartiale applicabilité. L'examen en cours des directives du Comité devrait être une bonne occasion pour faire avancer cette question clef à laquelle le Comité continuera d'accorder une attention prioritaire, comme l'a déclaré le Président dans son exposé. Cela renforcera la crédibilité du régime des sanctions et améliorera la coopération dynamique des États avec le Comité.

Nous sommes convaincus que les recommandations du Groupe, si elles sont appliquées en toute bonne foi, constitueront une base précieuse pour renforcer le consensus mondial dans la lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais une fois encore exprimer la reconnaissance sincère de ma délégation à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz ainsi qu'à son prédécesseur, l'Ambassadeur Gabriel Valdés, et à l'équipe fort compétente de la Mission permanente du Chili, en particulier Mme Carla Serazzi, pour le travail

remarquable qu'ils ont accompli à la présidence du Comité ces deux dernières années.

J'adresse également nos remerciements à l'Équipe de surveillance ainsi qu'au Secrétariat, en particulier M[me] Tatiana Cosio, qui ont travaillé sans relâche pour venir à bout de la charge de travail toujours plus lourde du Comité.

Enfin, je puis vous assurer, Monsieur le Président, que l'Allemagne continuera à travailler étroitement avec le Comité et à soutenir sa noble cause pour que le monde devienne un lieu plus sûr.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Muñoz, Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, pour son exposé au Conseil sur les activités du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, et pour le féliciter ainsi que sa mission pour la manière exemplaire dont ils ont mené les activités du Comité ces deux dernières années. Je voudrais également prendre acte du second rapport de l'Équipe de surveillance, présenté le 15 décembre en application de la résolution 1526 (2004).

Le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban a réalisé des progrès considérables pour harmoniser et coordonner la mise en œuvre des sanctions par les États dans les trois domaines clefs suivants : le gel des avoirs financiers, l'imposition des interdictions de voyage et un embargo sur les armes. Toutefois, Al-Qaida continue, manifestement, de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Il se trouve que la séance d'aujourd'hui constitue la dernière occasion pour ma délégation de débattre, en tant que membre du Conseil de sécurité, des activités du Comité et de l'Équipe de surveillance. Je voudrais donc saisir cette occasion pour faire quelques observations.

Premièrement, nous estimons que le Comité devrait institutionnaliser le processus de révision et de mise à jour régulier de la liste récapitulative pour qu'elle conserve son utilité et sa pertinence. Il devrait également améliorer ses procédures d'inscription et de radiation conformément aux règles de procédure régulière afin d'assurer la transparence et l'efficacité de ces procédures et une meilleure coopération avec tous les États.

Deuxièmement, la notion d'« associés des terroristes » ne devrait pas être interprétée de manière trop large, car cela pourrait affaiblir l'objectif des travaux du Comité et en réduire l'efficacité.

Troisièmement, le Comité devrait aider les États à renforcer les mécanismes bancaires et financiers nationaux pour prévenir les irrégularités dans les systèmes d'envoi de fonds. Il faudrait veiller à ne pas prendre indûment pour cible des institutions caritatives islamiques, à entraver leurs authentiques œuvres de bienfaisance ou à les pénaliser à cause des actions de certains de leurs employés.

Quatrièmement, nous avons pris note de l'observation faite par le Président du Comité selon laquelle les États visités ont grandement bénéficié des visites du Comité. Nous estimons que ces visites devraient servir en particulier à déterminer l'assistance technique à long terme et viable à fournir à ces États et à faciliter la fourniture de cette assistance.

Cinquièmement, le Comité devrait poursuivre l'examen non seulement des rapports nationaux mais aussi des mesures concrètes prises sur le terrain par les pays pour lutter contre le terrorisme afin d'évaluer la mesure dans laquelle ils s'acquittent des obligations fixées par le Conseil de sécurité.

Sixièmement, nous avons pris note des efforts déployés par le Comité pour coopérer avec les autres organes et comités de l'ONU. Cette coopération devrait être poursuivie dans le cadre des mandats respectifs du Comité et des autres organes concernés.

Septièmement, le Comité concernant Al-Qaida et les Taliban traite d'une question qui concerne tous les États. Il faudrait donc trouver les voies et moyens permettant d'associer l'ensemble des Membres de l'ONU aux travaux de ce Comité et d'autres comités pertinents.

La communauté internationale reste confrontée à la menace du terrorisme. Le Pakistan ne fait pas exception. La menace que représentent Al-Qaida et les Taliban touche tout particulièrement le Pakistan car ces organisations ont pris pour cible le Pakistan et ses dirigeants. Nous avons pris un grand nombre de mesures pour lutter contre le terrorisme, et ce, bien avant le 11 septembre 2001. Nous avons consolidé notre cadre juridique national et nous poursuivons

l'amélioration de nos mécanismes financiers. Au niveau international, le Pakistan a apporté sa coopération généreuse à des institutions tant multilatérales que bilatérales qui participent à la lutte contre le terrorisme. Nous avons entrepris des actions dans les zones tribales situées le long de notre frontière occidentale et avons arrêté plus d'agents clefs d'Al-Qaida que n'importe quel autre pays.

Toutefois, nous tous, y compris le Comité 1267, devons nous rappeler qu'il faut une stratégie plus large pour relever le défi du terrorisme, un défi qui évolue de manière globale et efficace. Le Comité contre le terrorisme et le Comité 1267, qui traite d'un important aspect de la menace terroriste, ont tous deux un rôle actif et coopératif à jouer.

À cet égard, nous avons également pris note des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement en vue de l'adoption d'une stratégie globale contre le terrorisme. Le Secrétaire général a promis de présenter prochainement une proposition de stratégie. Le Groupe a identifié un certain nombre d'éléments concernant cette stratégie : dissuasion, promotion des droits sociaux et politiques, état de droit et réforme démocratique, fin de l'occupation et examen des principales revendications politiques, lutte contre la pauvreté et le chômage. Nous pensons qu'une telle stratégie doit chercher de façon plus directe à traiter les causes profondes du terrorisme. Le Président Musharraf a exposé les grandes lignes d'une telle approche globale en expliquant son concept de « modération éclairée ». Nous devons inclure des moyens de traiter, de manière plus générale, les questions d'ordre systémique et structurel comme la réforme du système économique international actuellement inéquitable.

Par ailleurs, le Groupe a fait des suggestions sur la définition juridique du terrorisme. Il a judicieusement affirmé qu'aucune cause ne justifiait que des civils innocents soient pris pour cibles. Selon nous, il convient d'ajouter que le terrorisme peut être le fait d'acteurs non étatiques et étatiques. Lorsque que des groupes rattachés à une lutte légitime pour la libération nationale et l'autodétermination commettent des actes terroristes, ils n'entachent pas pour autant la légitimité de cette lutte.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'Ambassadeur Muñoz, ainsi que tous les autres membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), pour l'excellent travail accompli. La présentation faite par l'Ambassadeur Muñoz nous donne la mesure des efforts de la communauté internationale face à ce fléau de notre temps que constitue le terrorisme.

Quelle action retenir pour faire face à ce défi? Nous pensons qu'une attitude de vigilance, qui consiste à mettre nos États en alerte permanente s'impose. C'est pourquoi ma délégation apporte son appui aux initiatives du Comité visant à raffermir l'effectivité des sanctions à l'égard des individus, groupes d'individus ou organisations figurant sur la liste. Le Comité devra également poursuivre ses efforts pour rendre cette liste efficace et crédible en y introduisant des données permettant une identification plus aisée des personnes ou des organisations qui y figurent. Nous comprenons la difficulté du Comité à cet égard, quant à l'interprétation de la résolution 1526 (2004) et l'invitons à faire au Conseil, le moment venu, des propositions d'amélioration. D'un autre côté, les actions visant à apporter une aide aux États dans le sens du renforcement de leur législation nationale ainsi que leur capacité institutionnelle dans la lutte contre le terrorisme devront être accrues.

S'agissant des rapports que doivent présenter les États Membres en vertu de la résolution 1455 (2003) sur les mesures prises par eux dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1267 (1999), ma délégation estime que le retard accusé par certains États pour honorer cette obligation ne peut être considéré comme révélateur d'un manque d'intérêt ou de volonté politique de la part de ces États. Il importe, pour le Comité, d'établir et de maintenir le dialogue avec les États pour identifier, avec eux, les obstacles éventuels et les aider à les contourner. Le Comité doit être davantage attentif aux contraintes réelles d'ordre matériel auxquelles nombre d'États sont confrontés en termes de capacités administratives, d'expertise et de moyens logistiques.

Enfin, nous voudrions exhorter le Comité 1267 à poursuivre sa coopération avec les autres comités du Conseil, notamment le Comité contre le terrorisme (CCT) et le Comité 1540, ainsi qu'avec d'autres organisations compétentes dans la lutte contre le crime organisé, comme Interpol, de façon à éviter les chevauchements et les doubles emplois, mais

également en vue de parfaire ces moyens d'action sur le terrain.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de la tenue de cette séance publique et félicite le Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, l'Ambassadeur Muñoz, de son nouvel exposé détaillé et instructif sur l'activité du Comité. Le Conseil peut constater une fois de plus l'engagement personnel de l'Ambassadeur Muñoz dans les travaux du Comité. J'ai eu le privilège de constater par moi-même l'engagement dévoué de l'Ambassadeur Muñoz et de son équipe, de son assistante Mme Carla Serazzi, ainsi que du Secrétariat lorsque je les ai accompagnés dans la mission qu'ils ont effectuée en octobre dernier dans les pays d'Asie du Sud-Est, dont mon pays, les Philippines, au Cambodge, en Thaïlande et en Australie.

L'adoption, cette année, de la résolution 1526 (2004), qui a renforcé le mandat du Comité, a imprimé un nouvel élan aux travaux de ce dernier. En outre, elle a créé l'Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions qui s'est avérée très utile de par sa contribution inestimable à l'exécution des fonctions et à la réalisation des objectifs du Comité. Mes propos porteront essentiellement sur l'utilité des visites du Comité en ce qui concerne ses activités, ce qui le distingue des autres.

Conformément aux prérogatives renforcées du Comité, l'Équipe de surveillance s'est rendue dans mon pays en août de cette année, visite suivie de celle du Président et de son équipe en octobre dernier. Mon pays et le Comité ont mutuellement bénéficié de ces deux visites, sur les plans technique et politique. D'un côté, elles ont permis aux organismes d'exécution des Philippines de mieux connaître ce qui est fait dans le monde pour combattre le terrorisme, y compris les pratiques optimales d'autres États. De l'autre, le Comité a été informé des mesures prises par les autorités philippines pour renforcer le contre-terrorisme ainsi que des difficultés rencontrées dans l'application du régime des sanctions.

La visite technique de l'Équipe de surveillance a montré que les Philippines avaient enregistré certains succès, en particulier s'agissant de suivre les mouvements de fonds destinés aux terroristes, en mettant en application les sanctions. Par ailleurs, il a été reconnu qu'un appui et une assistance aux niveaux régional et international étaient nécessaires pour continuer à endiguer la menace d'Al-Qaida. En outre, la venue du Président du Comité dans mon pays a été l'occasion de mesurer l'engagement des Philippines dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Dans le compte rendu oral qu'il a fait devant le Conseil à la suite de la mission effectuée en Asie du Sud-Est en octobre dernier, le Président a fait remarquer que les « connaissances approfondies de la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo sur les questions qui se posent étaient un bel exemple de l'engagement et de la détermination des Philippines à concourir à la lutte mondiale contre le terrorisme ». Pour preuve de cet engagement au plus haut niveau, les deux organes interinstitutions chargés d'élaborer et d'exécuter les mesures antiterroristes rendent directement compte à la Présidente.

L'action antiterroriste de mon gouvernement ne se limite pas à des mesures coercitives; elle prend également en compte la nécessité de traiter des causes sous-jacentes du terrorisme. Voilà pourquoi le développement social et économique fait partie intégrante des activités de contre-terrorisme de la République des Philippines. Le programme de contre-terrorisme en 16 points élaboré par les Philippines prévoit, notamment, de poursuivre le processus de paix avec les groupes rebelles et de favoriser la solidarité entre les chrétiens et les musulmans par le biais d'un dialogue interconfessionnel. Il reste bien d'autres tâches à accomplir et de mesures à prendre, surtout si l'on considère l'évolution et la mutation constantes de la menace posée par Al-Qaida. La stratégie choisie pour y remédier doit être dynamique et flexible. Ma délégation est donc pleinement favorable à l'intensification du dialogue entre le Comité et les États Membres.

Les rapports que les États Membres sont tenus de remettre pour rendre compte de l'évolution de leur situation ou de leurs expériences individuelles dans l'application des sanctions sont importants et utiles. Les renseignements qu'ils contiennent permettent à la communauté internationale tout entière ou à des pays donnés de tirer de précieux enseignements, de même qu'ils peuvent servir de point de départ à un dialogue approfondi entre les États Membres et le Comité. Bien évidemment, ces rapports ne constituent pas une fin en soi mais des instruments qui permettent de lutter plus efficacement contre le terrorisme. Par conséquent, ma délégation prie instamment les États Membres de saisir

cette occasion d'accroître les échanges avec le Comité ou l'Équipe de surveillance sur le plan technique.

Grâce à la contribution précieuse de l'Ambassadeur Muñoz, qui a dirigé de manière efficace le Comité, et aux enseignements tirés et aux erreurs révélées par le biais de son exposé ce matin, ma délégation attend avec intérêt une direction identique de la part de son successeur dans la lutte contre le terrorisme auquel se livrent Al-Qaida et les Taliban.

M. de Palacio España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souligner et saluer le travail accompli par l'Ambassadeur Heraldo Muñoz en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999). L'Ambassadeur Muñoz a contribué à maintenir la lutte contre le terrorisme comme l'une des priorités aussi bien du Conseil de sécurité que de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

L'exposé qu'il a fait aujourd'hui est révélateur tant du travail du Comité lui-même que de celui de l'Équipe de surveillance. La contribution de l'un et l'autre dans le cadre de leurs mandats et fonctions respectifs est l'une des clefs qui permettra de réaliser d'autres progrès dans cette lutte contre le terrorisme.

Pour ce qui est de la coopération entre le Comité et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Espagne considère que les visites effectuées dans différents pays constituent un outil essentiel qui doit être exploité davantage. À cet égard, nous aimerions souligner qu'il ne s'agit pas de visites d'inspection mais de visites axées sur le dialogue pour mieux cerner l'application pratique des sanctions dont la surveillance est confiée au Comité.

Je puis personnellement témoigner de la valeur et de l'utilité de ces visites puisque j'ai eu l'occasion d'accompagner le Président du Comité lors de son voyage récent en Jamahiriya arabe libyenne, en République islamique d'Iran et en Suisse. Je saisis cette occasion pour remercier publiquement les autorités des trois pays de la coopération qu'elles ont apportée aux membres du Comité. Cela montre les résultats qui peuvent être obtenus grâce à la coopération des États avec les organes subsidiaires du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur Muñoz a mentionné plusieurs tâches qui doivent figurer parmi les priorités du travail futur du Comité. Je pense qu'il est important de mentionner certaines d'entre elles. Tout d'abord, l'Espagne partage l'avis selon lequel il est nécessaire de continuer d'améliorer la qualité de la liste récapitulative d'individus et d'entités appartenant ou associés aux Taliban et à l'organisation Al-Qaida. Le Comité doit veiller à ce que soit établie une procédure qui permette de respecter toutes les garanties en matière de procédure pour éviter les erreurs d'inclusion dans la liste, surtout pour ce qui est des personnes.

Il faut également veiller à ce que les inclusions dans la liste soient étayées par toutes les données suffisantes qui permettent l'identification correcte des personnes inscrites sur la liste. Nous pensons que ce n'est qu'ainsi que nous pourrons garantir la crédibilité du travail du Comité dans sa coopération avec les États. À cet égard, nous pensons qu'il faut renforcer la coopération avec les organismes ayant de l'expérience dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous félicitons des contacts amorcés avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) dont nous attendons des résultats concrets qui permettront de disposer d'une meilleure liste récapitulative et plus facile à utiliser par les États Membres.

La vérification de l'application des sanctions des Nations Unies par les États Membres est un autre aspect important qui doit être maintenu, en accordant une attention particulière à déceler les problèmes éventuels en vue de les résoudre. À cet égard, l'Ambassadeur Muñoz a évoqué, dans son intervention, plusieurs problèmes liés à l'application correcte des sanctions dans le domaine financier. Nous pensons que ce sont des recommandations particulièrement utiles dont le Comité devra tenir compte dans ses travaux futurs.

De même, nous pensons qu'il faut souligner la nécessité d'une collaboration plus étroite avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dans la mesure où nous ne devons pas oublier que la résolution 1535 (2004) confère au Comité contre le terrorisme la responsabilité principale dans la fourniture aux États d'une assistance dans la lutte contre le terrorisme.

À cet égard, je voudrais souligner la nécessité de ce qu'à l'avenir le Comité s'occupe en particulier des demandes d'assistance technique s'agissant non seulement des aspects matériels de l'application effective des sanctions mais également en matière d'octroi d'aide aux États qui la demandent pour

l'élaboration de projets de lois nationaux afin de pouvoir s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de conventions et de celles qui leur sont imposées par les décisions du Conseil de sécurité.

Nous sommes d'accord également avec le Président du Comité, l'Ambassadeur Muñoz, qui a insisté sur la nécessité de continuer de renforcer la coopération entre le Comité 1267 et le Comité 1540, et le Comité contre le terrorisme. Nous sommes sûrs qu'à l'avenir nous trouverons de nouvelles façons de développer cette coopération, car la nature des travaux de ces comités devra s'adapter à l'évolution constante d'une menace qui, comme nous avons pu le constater ces derniers temps – et aussi depuis la visite récente que nous avons effectuée dans les trois pays que j'ai déjà mentionnés – change, se transforme et présente de nouveaux défis pour le travail du Comité.

Pour terminer, je voudrais, une nouvelle fois, féliciter le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, ainsi que son équipe de la Mission permanente du Chili, et, tout particulièrement, tous les membres de l'Équipe de surveillance pour le travail qu'ils ont accompli à la tête du Comité et dans les tâches de suivi. Nous souhaitons dire, à la veille de la fin de notre mandat de membre du Conseil de sécurité, que nous sommes confiants que la prochaine présidence du Comité 1267 saura relever ces défis nouveaux, en gardant toujours présent à l'esprit que l'Organisation doit poursuivre et approfondir son action globale, coordonnée et objective dans la lutte contre le terrorisme.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Président du Comité 1267 (1999), l'Ambassadeur Muñoz, de son exposé très instructif sur l'activité du Comité et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions au cours de cette nouvelle période de 120 jours. Ils ont fait un travail remarquable et nous leur en sommes reconnaissants.

J'aimerais faire quelques remarques sur plusieurs éléments de l'exposé. Nous appuyons les contacts de plus en plus réguliers entre le Comité et l'Équipe de surveillance, d'une part, et le Comité contre le terrorisme et ses experts, d'autre part, en vue de resserrer la coopération entre les deux Comités. Nous applaudissons également à l'établissement de contacts entre le Comité 1267 et le Comité 1540, ainsi qu'avec d'autres structures s'occupant de la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons de la rencontre, qui a eu lieu pendant la période considérée, entre le Comité et les représentants d'Interpol, ainsi que de la visite de l'Équipe de surveillance au siège de cette organisation aux fins d'une coopération concrète.

Nous prenons note de la contribution majeure de l'Équipe de surveillance aux travaux du Comité, notamment l'élaboration de comptes rendus écrits sur la soumission des rapports par les États en application de la résolution 1455 (2003). Il est primordial de continuer à encourager les États qui ne l'ont toujours pas fait à soumettre ces rapports. Nous aimerions également signaler que le succès de la lutte contre le terrorisme dépend des efforts conjoints de toute la communauté internationale. Dans ce contexte, il nous semble important d'instaurer un dialogue de confiance entre les États Membres et le Comité 1267 sur tous les aspects de la question des sanctions.

À cet égard, nous accordons une grande importance aux futures visites de l'Équipe de surveillance et du Président du Comité dans des États. Cela nous permet de nous convaincre sur place de l'attachement des États à la réalisation de leurs obligations et de définir les besoins techniques et autres de la communauté internationale aux fins d'application des sanctions. Cet objectif peut être atteint en invitant les représentants des États aux rencontres avec le Comité.

Un des outils clefs du Comité est la liste récapitulative. Nous notons avec satisfaction que pour la période examinée, la liste comporte de nouveaux noms et des informations supplémentaires qui sont essentielles à l'identification des terroristes. Nous appelons les États Membres à continuer de fournir ce type d'informations au Comité pour qu'il accroisse l'efficacité de ses travaux s'agissant de la liste. Nous appuyons également pleinement les tâches que le Comité s'est assignées pour l'avenir.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur les travaux du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et de remercier également l'Ambassadeur Muñoz, Président du Comité, de son exposé sur les activités du Comité et de l'Équipe de surveillance.

Le terrorisme demeure une menace mondiale exigeant une réaction internationale coordonnée. Depuis quelques années, en commettant des actes de terrorisme dans plus de 10 États Membres sur quatre continents, Al-Qaida a démontré l'ampleur de la menace qu'il représente pour tous les États Membres de l'ONU et pour les valeurs fondamentales de l'humanité, telles que le droit de vivre en paix et en sécurité, la tolérance mutuelle entre les peuples et les nations, l'état de droit, la justice et le progrès social. Il est donc devenu clair que la campagne contre le terrorisme doit être poursuivie en comprenant pleinement sa nature et qu'elle doit se fonder sur la coopération internationale.

Ces dernières années, l'importance des sanctions ciblées en tant qu'instrument politique pour atteindre les objectifs de dissuasion et de prévention a augmenté progressivement. Le Conseil de sécurité a joué un rôle important pour combler les lacunes dans la stratégie du contre-terrorisme. Ses résolutions pertinentes imposent des obligations uniformes et obligatoires à tous les États et ont établi des mécanismes de surveillance et de facilitation de l'octroi d'une aide technique.

Le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban a joué un rôle primordial dans cet effort extraordinaire. L'Équipe de surveillance est également d'une importance considérable pour assurer le succès du Comité lui-même. Outre le fait d'analyser les moyens d'améliorer le niveau de présentation des rapports nationaux et leur qualité, l'Équipe a un rôle tout aussi important à jouer pour évaluer l'efficacité des résolutions existantes du Conseil de sécurité ainsi que celle des législations nationales et internationales dans la lutte contre le financement du terrorisme, aux fins d'entraver le mouvement des terroristes et de faire respecter les embargos sur les armes et sanctions connexes.

À cet égard, nous encourageons l'Équipe de surveillance à poursuivre ses liens de travail avec le Comité contre le terrorisme, avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et avec tous les organismes internationaux et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, pour éviter le double emploi lorsqu'ils s'acquittent de leurs mandats respectifs.

Nous sommes pleinement d'accord avec l'évaluation faite par le Président Muñoz concernant les priorités du programme du Comité, notamment la nécessité d'améliorer encore sa qualité. Nous estimons cependant qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles mesures concernant l'application intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme si nous voulons atteindre les objectifs fixés. Le renforcement des capacités dans un grand nombre d'États demeure une priorité essentielle urgente, car ce n'est qu'ainsi qu'on renforcera la capacité des États.

De l'avis de la délégation angolaise, l'aide aux États dans la lutte contre le terrorisme est une question fondamentale, surtout pour ceux d'entre eux qui sortent d'un conflit armé. Le Comité doit prudemment envisager les meilleures façons de renforcer les capacités de ces États à lutter contre le terrorisme, notamment dans des domaines comme les douanes, la surveillance des frontières, la collecte de renseignements, le respect de l'ordre et le secteur financier, pour permettre à ces pays de suivre les mouvements de blanchiment d'argent et autres activités criminelles. Le renforcement des capacités permettrait également de surveiller plus efficacement l'application des embargos sur les armes et sanctions connexes.

La capacité des organisations régionales et sous-régionales, du secteur privé et des institutions financières à anticiper les événements s'agissant d'empêcher et de combattre le terrorisme est également un facteur important. Nous rappelons à cet égard l'important précédent établi par le Processus de Kimberley concernant le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés et le respect des embargos sur les armes et autres sanctions. Les leçons tirées du Processus de Kimberley pourraient certainement s'avérer utiles aux travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999). Nous soulignons à cet égard l'importance de la résolution 1526 (2004).

Pour terminer, l'Ambassadeur Muñoz, les membres de son équipe et le secrétariat de l'Équipe de surveillance ont permis de concrétiser une vision et de faire du Comité une réalité. Je saisis donc cette occasion pour saluer le nouveau Président et pour rappeler l'engagement de l'Angola en faveur des objectifs énoncés dans les résolutions pertinentes sur la lutte contre le terrorisme. En tant que membre sortant du Conseil de sécurité, je souhaite remercier une fois de plus l'Ambassadeur Muñoz pour sa direction inspirée à la tête du Comité, ce qui démontre un engagement réel en faveur des nobles objectifs de la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme, une menace mondiale croissante à laquelle on ne peut faire

face qu'en agissant de concert et en renforçant le multilatéralisme.

M. Holliday (États Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Muñoz de son exposé édifiant et de sa contribution vitale ces dernières années aux travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban.

Les récents actes de terrorisme à Djedda (Arabie saoudite) viennent nous rappeler douloureusement que nous devons déployer inlassablement des efforts collectifs en vue de contrer la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent Al-Qaida et les Taliban. Je ne doute pas un instant que chacune des personnes assises autour de cette table n'ait reçu des informations des services de sécurité respectifs de son pays au sujet de la menace que fait peser Al-Qaida sur ses intérêts. La menace terroriste mondiale représente un défi permanent pour tous les États. Nous menons tous ce combat ensemble. C'est une lutte que personne d'entre nous ne peut se permettre de perdre.

Le fait d'identifier, de localiser et de geler les avoirs d'Al-Qaida ne sera pas une tâche facile. Les mesures existantes mentionnées dans la résolution 1526 (2004) doivent être renforcées, resserrées et perfectionnées davantage. La résolution 1526 (2004), au paragraphe 1, vise ceux qui sont associés à Al-Qaida et aux Taliban. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour identifier ces associations et, tout simplement, présenter davantage de noms à inscrire sur les listes du Comité.

Mon gouvernement nourrit une autre préoccupation, qui a été soulevée précédemment dans cette salle. Alors que le Conseil invoque le Chapitre VII de la Charte pour réagir face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, il ne peut y avoir de résultat satisfaisant pour les États Membres que si les mesures autorisées par le Conseil de sécurité sont pleinement appliquées. Les efforts analytiques de l'Équipe de surveillance continuent de démontrer que les États ne s'acquittent pas tous de leurs obligations en vertu de la résolution 1526 (2004) ni ne respectent les impératifs prescrits en matière de présentation de rapports. En outre, l'Équipe a noté que la qualité des rapports est très inégale et que certains, dans des cas extrêmes, ne sont d'aucune aide.

Lorsque les États sont en mesure de le faire mais ne semblent pas disposés à poursuivre la lutte et à entraver les activités d'Al-Qaida, des enquêtes supplémentaires du Comité et peut-être même une action du Conseil du sécurité sont justifiées. Je pense aux cas où les États ne respectent pas ou ne respectent pas suffisamment la résolution 1455 (2003) et qu'ils sont également signalés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques comme n'étant pas coopératifs. Ce ne sont pas les seuls candidats à un nouvel examen attentif du Comité, mais ces États appellent manifestement une attention supplémentaire. Pour parvenir à un stade aussi avancé des délibérations, toutefois, il va nous falloir encore plus de travail de la part de l'Équipe de surveillance et des résultats très clairs émanant de son analyse. Il faudra aussi intensifier les efforts du Comité en ce sens. La délégation des États-Unis est décidée à obtenir des résultats concrets.

Nous sommes sur le point de dire au revoir à un Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) qui s'est montré extrêmement compétent, dévoué et dynamique. Nous félicitons vivement l'Ambassadeur Muñoz de sa direction dynamique et de ses efforts inlassables pour appuyer les travaux du Comité. L'ensemble de la délégation chilienne mérite aussi nos éloges et nos félicitations pour la façon dont elle a fait avancer les travaux du Comité, et nous remercions tout particulièrement Mme Carla Serazzi. Son professionnalisme, sa persévérance et son dévouement ont été décisifs pour mener à bien un certain nombre de projets du Comité.

Grâce à la synergie des efforts entre le Président Muñoz et sa délégation, au travail professionnel et complet de l'Équipe de surveillance – tel qu'il se reflète notamment dans son rapport récemment distribué – et à la contribution inlassable du Secrétariat, nous disposons désormais d'un mécanisme d'appui pour assurer le contrôle et la surveillance étroite des décisions du Conseil. Nous attendons avec intérêt de travailler de façon collective, imaginative et efficace avec le nouveau Président du Comité, que le Conseil désignera en janvier, en préparation de l'été et d'une nouvelle résolution visant à renforcer et perfectionner les mesures actuelles, et peut-être même à en ajouter de nouvelles, pour lutter contre l'une des plus virulentes menaces à la paix et la sécurité que nous ayons connues à notre époque. Je remercie encore une fois l'Ambassadeur Muñoz de son inappréciable contribution aux travaux du Comité.

Mme Purdy (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souhaite s'associer à d'autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Muñoz de son exposé d'aujourd'hui. Le Royaume-Uni apprécie beaucoup le dévouement dont il a fait preuve envers le Comité à l'occasion de ses déplacements à l'étranger. Ces visites ont fait mieux prendre conscience des travaux du Comité et mis l'accent sur l'importance de l'application sur le terrain de ses actions. L'Ambassadeur Muñoz a travaillé de façon inlassable à rehausser l'autorité morale du Comité au niveau international, et ses efforts ont été couronnés de succès. Je m'associe à d'autres orateurs pour remercier l'équipe de la Mission de l'Ambassadeur Muñoz – notamment Mme Carla Serazzi, qui a apporté une contribution significative aux travaux du Comité – ainsi que le Secrétariat, pour son rôle d'appui vital. L'Équipe de surveillance mérite également nos remerciements pour ses contributions, ses analyses et ses dialogues avec les États Membres, qui tous sont très précieux pour le Comité. Nous venons de recevoir le deuxième rapport de l'Équipe de surveillance, et nous attendons avec intérêt de pouvoir l'étudier et analyser en détail ses recommandations.

Je saisis cette occasion pour mettre en lumière deux questions d'une importance centrale pour nos travaux au sein du Comité. La première est la liste des organisations et individus terroristes.

Je me félicite du travail qui a débuté aux fins d'améliorer la qualité de la liste récapitulative et de l'enthousiasme qu'ont apporté à cette tâche l'Équipe de surveillance et les États Membres. La liste est un élément vital pour permettre au Comité d'atteindre ses objectifs, et nous devons tous nous efforcer de faire en sorte qu'elle soit la plus exacte, complète et utile possible. Dans le cadre de ce processus, nous devons continuer d'encourager tous les États Membres à proposer des noms en vue de leur inclusion dans la liste. La menace que représente Al-Qaida reste imminente, grave et commune à tous les États. En présentant des noms en vue de leur inclusion dans la liste, les États Membres peuvent démontrer leur engagement clair de lutter contre le terrorisme et fournir un important outil permettant à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes contre le terrorisme.

Deuxièmement, je voudrais m'associer à d'autres orateurs pour saluer le dialogue que le Comité a établi avec d'autres organisations spécialisées telles qu'Interpol. Le Royaume-Uni appuie pleinement une interaction accrue du Comité avec les organisations internationales, et pense que ce type de coopération sera bénéfique pour tous les États Membres et assurera l'efficacité des sanctions au niveau opérationnel. Parallèlement, nous attendons avec intérêt la mise en place d'un dialogue actif entre le Comité et les États Membres grâce à des visites et/ou des échanges plus approfondis à New York. Cette relation avec les États sera aussi l'un des domaines importants à coordonner entre le Comité et d'autres comités pertinents du Conseil, notamment le Comité contre le terrorisme et le Comité créé par la résolution 1540 (2004). Dans ce contexte, j'appuie ce qu'ont dit d'autres orateurs au sujet de l'importance de la coordination entre organes du Conseil.

Enfin, j'aimerais me tourner vers l'avenir. Le Comité, sous la présidence de l'Ambassadeur Muñoz, s'est engagé à débattre de questions de fond, et je suis tout à fait sûre qu'il en sera de même sous la direction de son successeur. Le Royaume-Uni espère qu'un projet de programme de travail pour le Comité pourra être arrêté au début de l'année prochaine, afin que l'attention du Comité puisse être axée sur les questions en suspens.

Les observations que j'ai entendues aujourd'hui démontrent notre engagement collectif constant dans la lutte contre le terrorisme et l'importance que nous attachons tous au travail du Comité dans ce contexte. Le Royaume-Uni a bénéficié de relations de travail positives avec les membres actuels du Conseil et espère travailler de façon constructive au sein du Comité avec les nouveaux membres du Conseil qui commenceront de siéger au début de l'année prochaine.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Heraldo Muñoz de son exposé très riche d'informations sur les activités du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban au cours des quatre derniers mois. Comme ceci est la dernière séance du Conseil consacrée au Comité créé par la résolution 1267 (1999) avant la fin de l'année, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Muñoz à la tête du Comité. Son dévouement mérite nos félicitations chaleureuses, et je suis heureux de constater la reconnaissance unanime que lui ont témoignée les membres du Conseil. Je dois dire que la compétence avec laquelle l'Ambassadeur Muñoz a guidé les travaux du Comité ne nous a pas surpris le moins du

monde en raison de ce que nous savions de son travail antérieur en tant qu'ambassadeur du Chili au Brésil. Ma délégation souhaite aussi féliciter M[me] Carla Serazzi pour son excellent travail d'appui aux activités du Comité. Et enfin, je tiens aussi à remercier le Secrétariat de sa contribution décisive.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Comité a réuni une quantité considérable d'informations importantes, provenant principalement de sources autres que le traitement direct des rapports des États Membres. Je pense en particulier aux rapports et recommandations soumis par l'Équipe de surveillance, aux deux exposés explicatifs du professeur Rohan Gunaratna et du Secrétaire général d'Interpol, M. Ronald Noble, et aux visites effectuées par le Président et l'Équipe de surveillance dans plusieurs pays, couvrant toutes les régions du monde. Le traitement adéquat de toutes ces données devrait rendre possible une compréhension plus complète des conditions de la lutte en cours contre le terrorisme lié à Al-Qaida, ainsi qu'une identification des mécanismes les plus adéquats pour aller de l'avant dans cette lutte, y compris un ajustement plus précis des sanctions lorsque cela s'impose.

L'Équipe de surveillance joue un rôle essentiel à cet égard. La capacité d'analyse accrue que son assistance rend possible représente une contribution importante aux travaux du Comité. D'une façon générale, l'Équipe a produit des recommandations utiles, ciblées sur des problèmes précis, et des analyses détaillées des informations recueillies. Les avantages concrets découlant de ce travail compétent sont déjà visibles, notamment avec la révision technique de la liste des entités et individus soumis aux sanctions, qui a récemment été approuvée. Nous nous félicitons du travail réalisé.

Je souhaite centrer mes remarques sur deux thèmes principaux : l'importance de la liste des entités et individus soumis aux sanctions, et la nécessité d'une approche globale pour traiter la question de la lutte contre le terrorisme.

Comme l'a signalé le Président du Comité dans son exposé, la liste demeure l'instrument de travail le plus important du Comité. Pour cette raison, on ne saurait trop insister sur la nécessité de la maintenir à jour et de faire en sorte qu'elle reste pertinente. Comme je l'ai déjà signalé à l'occasion de précédents exposés du Président du Comité, il faut des procédures plus claires et directes pour gérer les modifications à la liste, ainsi que de meilleures procédures d'ajout et de retrait, avec dans les deux cas des garanties de procédure régulière pour les personnes et entités inscrites sur la liste.

Nous devons réagir au volume important d'informations et de recommandations amassé par le Président du Comité et les membres de l'Équipe de surveillance durant leurs visites, de façon à démontrer aux États Membres l'utilité d'établir des contacts directs avec le Comité.

Les recommandations de l'Équipe de surveillance relatives à l'amélioration de la liste pourraient être suivies par le Comité, et la présentation de propositions supplémentaires à cet égard devrait être encouragée. En s'assurant de la crédibilité de la liste et de l'applicabilité des sanctions imposées, le Comité sera mieux à même de combattre la perception selon laquelle la lutte contre le terrorisme semble être orientée par une politique de « deux poids, deux mesures ».

Mon deuxième point porte sur la nécessité d'adopter une démarche multidimensionnelle dans la lutte contre le terrorisme. J'insisterai surtout sur la nécessité de mieux utiliser les mécanismes de coopération internationale existants pour lutter contre le terrorisme lié à Al-Qaida. Comme beaucoup l'ont dit, la menace terroriste est souvent liée à d'autres activités criminelles, comme le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes et le trafic international de drogues. Les mécanismes de coopération internationale en vigueur dans tous ces domaines pourraient consolider encore notre effort collectif. La présentation qu'a faite le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) au Comité a été riche d'enseignements à cet égard. Compte tenu des similitudes concernant les restrictions aux déplacements imposées par Interpol, sur la base des listes dont elle a la charge, et celles que s'efforce de mettre en place le Comité concernant les interdictions de voyager, il semble tout à fait possible de tirer parti des mécanismes d'échange d'informations très efficaces établis par Interpol au profit de l'application des sanctions.

Si certaines exigences sont satisfaites, l'intégration de la liste du Comité à la base de données d'Interpol est tout à fait faisable et aurait l'avantage d'y ajouter des garanties en matière de respect des

procédures régulières. Outre Interpol, une coopération renforcée avec d'autres mécanismes internationaux efficaces pourrait entraîner une forte synergie et améliorer grandement l'efficacité et l'institutionnalisation de l'application de sanctions. La coopération avec d'autres Comités du Conseil de sécurité traitant également du terrorisme est un autre domaine d'interaction prometteur. Nous notons ici non seulement les efforts déjà entrepris pour promouvoir une plus grande coordination avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), mais également le fait qu'un renforcement de cette coordination est prévu à l'avenir.

L'importance des contributions apportées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) à la lutte contre la menace terroriste est directement liée à la manière dont la communauté internationale en perçoit les activités. S'efforcer sincèrement de tenir compte des suggestions faites par les États, les personnes invitées à faire des exposés au Comité et, au quotidien, par l'Équipe de surveillance constitue le meilleur moyen de garantir une plus grande efficacité des sanctions.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Algérie.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz pour les informations détaillées qu'il a fournies au Conseil concernant les activités du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1267 (1999). Le dévouement dont il fait montre et l'excellent travail qu'il accomplit à la tête de ce Comité ont eu un impact important sur les activités de ce dernier, le transformant en un organe dynamique et efficace de notre lutte commune contre le terrorisme.

(*l'orateur reprend en français*)

Je voudrais également remercier l'Équipe de surveillance et prendre note de son deuxième rapport soumis le 15 décembre dernier. Nous constatons que le Comité s'est attelé durant la période considérée, notamment à examiner les recommandations contenues dans le premier rapport de l'Équipe de surveillance; ce qui a permis une meilleure compréhension de plusieurs sujets soulignés dans le rapport, tels que les techniques relatives au gel des avoirs et les aspects légaux de la liste récapitulative.

L'évaluation écrite conformément à la résolution 1455 (2003), constitue une réalisation supplémentaire à porter à l'actif du Comité. Cette évaluation analytique écrite sur la mise en œuvre des mesures de sanctions part les États constitue une première du genre dans la pratique des Comités de sanctions. Nous voudrions, à cet égard, remercier l'Équipe de surveillance pour la qualité de l'analyse des 130 rapports soumis par les États.

S'agissant des activités de l'Équipe de surveillance, nous enregistrons, qu'outre l'évaluation écrite sur la mise en œuvre des mesures de sanctions par les États, telle que requise par la résolution 1455 (2003), qui nous renseigne sur les succès et les défis auxquels sont confrontés les États pour la mise en œuvre du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes, l'Équipe de surveillance a également apporté sa contribution dans d'autres domaines, notamment certaines corrections techniques concernant les noms des personnes et entités figurant sur la liste. Les membres de l'Équipe ont effectué des visites dans plusieurs pays en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et dans les Amériques.

La coopération entre le Comité et les États Membres est de nature à donner une meilleure lisibilité et une plus grande visibilité au Comité. C'est dans cet esprit que nous comprenons les visites effectuées par l'Ambassadeur Muñoz, et certains membres du Comité et de l'Équipe de surveillance. Les deux visites effectuées dernièrement par l'Ambassadeur Muñoz dans certains pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique du nord ont instruit davantage le Comité sur la mise en œuvre des mesures de sanctions par les États, la prise de conscience croissante sur la menace posée par Al-Qaida ainsi que sur le besoin d'assistance pour certains pays.

Les appels lancés par certains États méritent d'être considérés et nous souhaiterions que le Conseil de Sécurité y soit attentif. Premièrement, la question des deux poids, deux mesures dans le traitement du phénomène terroriste. Deuxièmement, l'importance de l'échange de l'information et du renseignement en matière de lutte contre le terrorisme, car nous considérons que l'information à sens unique n'est pas de nature à servir efficacement le combat antiterroriste Troisièmement, la lutte contre le trafic de drogue dont

les liens avec les réseaux terroristes sont de plus en plus étroits, – il est à rappeler que ces réseaux ne se trouvent pas uniquement en Asie mais dans plusieurs autres régions du monde. Quatrièmement, la nécessité de venir en aide aux États qui ont besoin d'assistance. Cinquièmement, l'élément de propagande et d'apologie du terrorisme qui devra être sérieusement pris en charge. Et sixièmement, la nécessité d'éviter tout amalgame entre l'Islam et le terrorisme.

Enfin, nous partageons l'opinion de l'Ambassadeur Muñoz sur les travaux futurs du Comité, notamment l'amélioration de la liste, la poursuite des visites et le renforcement de la coopération entre le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), le Comité contre le terrorisme et son Directeur exécutif, ainsi qu'avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et les organisations internationales et régionales pertinentes, sont, entre autres, des tâches prioritaires du Comité.

Je voudrais renouveler mes remerciements à l'Ambassadeur Muñoz ainsi qu'à son équipe, et en particulier à Mme Carla Serazzi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Muñoz de son exposé d'aujourd'hui. Les actes terroristes perpétrés par les personnes associées à Al-Qaida et aux Taliban se poursuivent sans relâche, et, fin octobre, le peuple japonais a été scandalisé et consterné par le meurtre en Iraq d'un jeune Japonais, perpétré par un groupe considéré comme étant associé à Abou Moussab al-Zarqawi. De ce fait, le Japon est plus déterminé que jamais à maintenir sa position ferme, de concert avec la communauté internationale, dans la lutte contre les groupes terroristes qui n'hésitent pas à tuer des citoyens innocents à des fins politiques.

Ayant entendu l'exposé du Président, et prenant en considération la politique actuelle du Japon en matière de lutte contre le terrorisme, je voudrais faire les trois observations suivantes relativement aux activités du Comité pour l'année à venir.

Premièrement, le Japon attache une grande importance à l'amélioration de la qualité de la liste récapitulative du Comité car c'est une source précieuse d'informations qui permet à chaque État Membre de prendre des mesures de sanction efficaces contre les terroristes. Nous espérons vivement que davantage d'informations seront ajoutées afin que les États Membres aient à leur disposition une liste plus complète. Récemment, mon gouvernement et d'autres États Membres ont présenté des informations supplémentaires à inclure dans la liste. Par ailleurs, comme l'indique le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) présenté au Secrétaire général, il est également devenu essentiel de réexaminer les informations figurant dans la liste compte tenu de l'évolution de la situation après que des personnes et des entités y ont été inscrites. Nous comprenons qu'il n'est pas facile d'amender ou de supprimer des informations sur les personnes ou entités suspectes une fois qu'elles sont inscrites sur la liste, mais cette activité est, à notre avis, indispensable pour veiller à ce que la liste constitue une base de données fiable. Dans ce contexte, mon gouvernement apprécie hautement que le Comité, après s'être renseigné auprès des États Membres, ait récemment approuvé un nombre considérable de rectifications apportées aux informations figurant dans la liste.

Deuxièmement, il est très important de renforcer plus avant la coopération, au sein de l'ONU, entre les organes connexes. Pour que la lutte contre le terrorisme porte ses fruits, il est extrêmement important d'avoir une coopération efficace avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, avec le Comité contre le terrorisme (CCT) et avec d'autres organes ayant une expérience dans ce domaine. Je suis sûr que les visites du Président dans les États Membres sont très utiles, et il est crucial que les résultats de ces visites soient communiqués au CCT. Dans toute la mesure du possible, les informations doivent être partagées avec d'autres organes de lutte contre le terrorisme afin de savoir si tous les États Membres considèrent que les mesures de sanction sont efficaces et de savoir quels sont les problèmes auxquels ils se sont heurtés dans leur application. Avant toutes choses, ces informations doivent être communiquées au CCT car elles sont indispensables pour que le Comité comprenne les besoins d'assistance des différents États Membres en vue d'assurer l'application des mesures de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, parmi les activités du Comité pour l'année prochaine, l'amélioration et le renforcement des mesures de sanction constituent à notre avis le problème le plus difficile et le plus critique. Naturellement, mon gouvernement accorde beaucoup d'importance à cette question. Lorsque nous apprenons par exemple, en lisant les rapports présentés par les États Membres, qu'aucune des personnes inscrites sur la liste récapitulative du Comité n'a été signalée comme ayant été arrêtée à une frontière quelconque, ou qu'il n'y a aucun cas dans lequel l'embargo sur les armes ait été imposé, nous ne pouvons que nous demander si les mesures ont vraiment été efficaces. Le Comité devrait entreprendre une étude pour cerner les problèmes auxquels nous nous heurtons dans ce domaine, cela sur la base de la prochaine analyse des mesures que fera l'Équipe de surveillance, et déterminer la façon d'assurer l'efficacité des mesures. En outre, comme je l'ai indiqué à la séance publique consacrée aux activités de ce Comité en septembre, mon gouvernement espère que des méthodes efficaces seront mises au point pour traiter des cas où des terroristes ouvrent des comptes financiers à l'étranger en empruntant illégalement l'identité de personnes réelles. Nous attendons avec intérêt des recommandations concrètes de l'Équipe de surveillance sur l'amélioration et le renforcement des mesures de sanction.

Au cours des 18 derniers mois, l'Ambassadeur Muñoz a œuvré avec une énergie remarquable, s'efforçant de renforcer l'importance du Comité créé par la résolution 1267 et son efficacité opérationnelle. Je crois savoir que les États Membres auront l'occasion, le 22 décembre, d'entendre l'Ambassadeur Muñoz lorsqu'il fera un compte rendu analytique du travail accompli sous sa présidence du Comité. Toutefois, mon gouvernement tient à saisir cette occasion pour exprimer son vif respect et sa profonde estime pour les efforts et la contribution de l'Ambassadeur Muñoz. Notre gratitude va également à ses remarquables collaborateurs. Mon pays deviendra dès le mois prochain membre du Comité, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous comptons faire de notre mieux pendant notre mandat au Conseil pour œuvrer à l'éradication du terrorisme lié à Al-Qaida et aux Taliban. Je voudrais demander à l'Ambassadeur Muñoz de continuer à nous fournir ses conseils et sa coopération sur cette question.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je me félicite de vous voir, Monsieur, présider cette séance et je vous félicite, ainsi que votre pays, d'assurer la présidence du Conseil de sécurité. D'emblée, ma délégation tient à remercier l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, de son exposé riche d'informations et complet sur l'ensemble des travaux du Comité.

La Thaïlande attache une grande importance au travail de tous les comités créés par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle est favorable à la nouvelle approche du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, où l'accent s'écarte de l'établissement des rapports complets sur la mise en œuvre par les États au profit d'un dialogue actif avec les États Membres. Un tel dialogue non seulement fournit au Comité de précieuses informations sur les efforts de mise en œuvre accomplis par les États, mais permet également de mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent les États Membres.

À ce propos, la Thaïlande s'est félicitée de recevoir, en octobre dernier, une visite du Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et de son équipe. Cette visite a été un grand succès car elle a fourni au Comité des informations sur le terrain et a renforcé le niveau de compréhension et de coopération entre la Thaïlande et le Comité dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme international. Nous nous félicitons que, lors de sa visite en Thaïlande, le Président du Comité ait proposé que mon pays fournisse une assistance technique aux pays de la région, car cela correspond aux capacités et à la volonté de la Thaïlande.

Le Bureau thaïlandais de lutte contre le blanchiment de capitaux a joué un rôle actif s'agissant de retrouver la trace de transaction et de transferts de fonds suspects, en coopération avec des institutions financières, notamment des banques commerciales. Néanmoins, dans certains cas, ces banques ont du mal à déterminer avec précision si des transactions sont liées à des activités terroristes, en particulier les transactions émanant de sources légitimes n'ayant commis aucune irrégularité dans le passé. Nous devons donc renforcer la compétence des banques

commerciales dans ce domaine, y compris la compétence transmise par les sièges de banques étrangères à leurs succursales en Thaïlande.

La Thaïlande tient à remercier les gouvernements et les organisations internationales qui ont fourni au Bureau thaïlandais de lutte contre le blanchiment de capitaux une formation et une assistance dans la lutte contre les techniques et les méthodes de financement du terrorisme, notamment le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, la Réunion Asie/Europe, le Projet de lutte contre le blanchiment de capitaux et les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis.

En février 2004, la Thaïlande a mis en place un Centre national de coordination de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, qui fait fonction de centre national de coordination entre les organismes internationaux et nationaux compétents. L'objectif de ce Centre est d'analyser les renseignements relatifs à l'environnement interne et externe et à la sécurité nationale dans des domaines tels que le terrorisme, le trafic illicite de stupéfiants, le blanchiment de capitaux et les crimes économiques internationaux. En outre, en septembre, la Thaïlande a ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

S'agissant de la coopération internationale, le Bureau thaïlandais de lutte contre le blanchiment de capitaux a signé un mémorandum d'accord sur la coopération dans l'échange de renseignements financiers relatifs au blanchiment de capitaux. Cela est basé sur le modèle du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et comprend 15 pays, développés ou en développement, ayant différents degrés de vulnérabilité aux menaces terroristes, et situés dans différentes régions géographiques du monde, à savoir : Andorre, Australie, Belgique, Brésil, Finlande, Indonésie, Liban, Maurice, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie et Royaume-Uni.

La Thaïlande a renforcé les mesures relatives à l'immigration à plusieurs égards, y compris l'installation du système perfectionné d'information et de traitement des passagers à l'aéroport. En mars 2004, la Thaïlande a signé un mémorandum d'intention avec les États-Unis pour mettre en route le Système d'évaluation et de comparaison des informations d'identification personnelle, ce qui renforcera les mesures relatives à l'immigration et peut servir de noyau à un système à l'échelle nationale de contrôle des frontières afin d'interdire l'entrée des terroristes.

Pour terminer, la Thaïlande voudrait réaffirmer son appui et sa coopération avec le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. La Thaïlande se déclare disposée à apporter une assistance technique aux pays de la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la représentante de la Thaïlande des paroles aimables qu'elle a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose, au nom de ma délégation, exprimer ma sincère gratitude à la présidence du Conseil de sécurité pour avoir organisé cette séance publique afin d'y entendre l'exposé, sur l'ensemble des travaux, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. S'agissant là du dernier exposé sur une période de 120 jours que présente S. E. l'Ambassadeur Heraldo Muñoz en sa qualité de Président du Comité des sanctions, je tiens également à saisir cette occasion de le remercier de la direction efficace et de la grande créativité dont il a fait preuve à la tête de ce Comité. J'exprime d'autre part mes remerciements aux membres du Comité, ainsi qu'aux experts, pour leur dévouement et leur dur labeur.

Le rapport complet sur la période de 120 jours que vient de présenter le Président témoigne des grands travaux réalisés par le Comité au cours de la période à l'examen. Ces travaux incluent notamment les récentes visites de l'Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions dans ma région, l'Asie du Sud-Est, y compris en Indonésie, dans le contexte d'une précédente visite du Président lui-même. Ma délégation estime que ces visites ont bénéficié non seulement au Comité, mais également aux États Membres, en leur permettant de partager les expériences et les redoutables difficultés rencontrées par les autres États dans l'application des sanctions. Dans le cas de l'Indonésie, la visite a été considérée comme fructueuse en ce sens qu'elle a élargi notre coopération et notre collaboration avec le Comité.

Nous espérons que les informations et les préoccupations communiquées par l'Indonésie à l'Équipe de surveillance durant sa visite à Jakarta seront prises en compte dans l'évaluation du régime de sanctions.

Je voudrais également féliciter le Comité de sa récente proposition, faite le 26 novembre 2004, d'introduire des corrections techniques relatives à 53 individus et 10 entités inscrits sur la liste récapitulative. Les corrections techniques non seulement améliorent la qualité de la liste, mais également en augmenteront l'efficacité et réduiront au minimum ou élimineront les erreurs dans les efforts faits pour appréhender les individus liés à Al-Qaida et aux Taliban. À cet égard, nous espérons que le Comité soumettra bientôt des corrections techniques en ce qui concerne les autres individus et entités.

Permettez-moi maintenant de décrire brièvement les récents efforts de l'Indonésie dans la lutte contre le terrorisme international. Le 6 décembre 2004, le Président Susilo Bambang Yudhoyono a ouvert le Dialogue international de la coopération interconfessionnelle à Yogyakarta, en Indonésie. Ce dialogue a été lancé en partenariat avec l'Australie et organisé conjointement par Muhammadiyah, l'une des plus grandes organisations musulmanes en Indonésie. Les dix pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste, ont participé à ce dialogue. L'objectif principal de ce dialogue était de promouvoir l'entente et l'harmonie entre les diverses communautés religieuses dans notre région et de servir de plate-forme d'où les autorités religieuses et régionales peuvent lancer à leurs communautés d'importants messages d'entente mutuelle, de tolérance et coexistence pacifique. En favorisant la compréhension et le partage des expériences, cette rencontre renforcera également la détermination de la région de relever des défis tels que le terrorisme.

Ce dialogue n'était pas le premier que l'Indonésie ait organisé. En février 2004, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, et en sa qualité de pays ayant la plus nombreuse population musulmane du monde, l'Indonésie a organisé une conférence internationale des intellectuels musulmans pour débattre des meilleures manières de présenter et de faire connaître l'Islam au monde extérieur – c'est-à-dire l'Islam en tant que bénédiction pour le monde entier, par opposition à l'image que l'on en donne actuellement. Encouragée par le succès de ces efforts, l'Indonésie a lancé une initiative diplomatique, dans le cadre d'une Réunion Asie-Europe, afin d'organiser un dialogue Asie-Europe entre les civilisations et les religions à Bali, en Indonésie, en 2005.

Enfin, je voudrais rappeler que l'Indonésie est convaincue que le terrorisme est le problème de toutes les nations, et que nous serons plus à même de combattre et de vaincre cette menace grâce à des démarches multidimensionnelles et multilatérales, basées sur la coopération et la collaboration internationales entre les parties intéressées. L'Indonésie compte parmi ces dernières et, comme nous l'avons déclaré par le passé, nous nous tenons prêts à prendre les mesures nécessaires et à travailler avec les autres États et organisations, afin de garantir que le terrorisme n'ait aucun endroit où se cacher et qu'il soit vaincu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadeur Muñoz qui va répondre aux observations faites et aux questions posées.

M. Muñoz (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier mes collègues pour les louanges adressées à mon travail en tant que Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban durant cette période, et au travail de mon équipe de soutien et à la Mission du Chili, en particulier à Mme Carla Serazzi. Je voudrais remercier le Secrétariat pour son soutien sans faille, et en particulier l'Équipe de surveillance, coordonnée par M. Richard Barrett, qui a été d'une aide précieuse pour l'activité du Comité, comme il continuera, j'en suis sûr, de l'être. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux collègues qui m'ont soutenu et accompagné dans les voyages que j'ai effectués durant cette période et qui ont participé au dialogue que nous avons eu avec les gouvernements des pays visités. Je voudrais également remercier les pays avec lesquels nous avons travaillé durant cette période – les Philippines, le Cambodge, la Thaïlande, l'Australie, la Libye, l'Iran et la Suisse – qui non seulement nous ont reçus cordialement, mais se sont aussi montrés capables d'arranger des entrevues, lesquelles ont été très importantes pour notre travail. Je voudrais en particulier remercier le Gouvernement australien, qui nous a reçus quelques heures ou quelques jours après une élection, ainsi que le Gouvernement iranien, qui nous a reçus un jour de

fête religieuse et qui a pourtant été capable d'organiser des réunions de haute qualité.

Enfin, je voudrais simplement dire que, même si les membres du Conseil n'ont pas posé de questions spécifiques, il y a tout de même eu durant cette séance de nombreuses observations qui semblent coïncider avec les conclusions de notre Comité, et je suis en accord avec plusieurs d'entre elles.

Premièrement, il importe de renforcer la liste en y ajoutant de nouveaux noms et en l'améliorant constamment. Pour que cet instrument puisse rester utile, sa qualité est aussi importante que la quantité de noms qu'elle contient.

Deuxièmement, il y a la coopération du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban avec le Comité contre le terrorisme et le Comité 1540. Il a été proposé d'effectuer des visites conjointes à l'avenir et je pense que c'est une idée à étudier.

Troisièmement, il est nécessaire de s'attacher aux questions des droits de l'homme et des droits de la défense, en particulier en ce qui concerne le processus de radiation de noms de la liste, de façon à faire moins d'erreurs et d'effectuer notre travail de la façon la plus transparente possible.

Quatrièmement, la coopération technique doit, comme l'a dit, je crois, l'Ambassadeur du Pakistan, se faire sur le long terme avec les pays qui en ont besoin. Elle est souvent – comme l'a dit le représentant du Bénin – affaire de manque de capacités plutôt que de volonté politique. C'est le manque de capacités qui conduit certains États à ne pas pleinement mettre en œuvre sur le terrain les sanctions décidées par le Conseil de sécurité. Nous devons rappeler, comme l'a dit le représentant des États-Unis, que ces sanctions sont contraignantes et non facultatives. Par conséquent, ceux qui ne peuvent pas les mettre en œuvre ont besoin de notre aide et ceux qui sont en mesure de le faire doivent s'y plier.

Le cinquième point concerne l'importance des visites et du dialogue avec les pays, en particulier sur le terrain. Malgré l'utilité des rapports que nous recevons, rien ne remplace un dialogue concret pour pouvoir sentir les nuances, mieux comprendre les problèmes et écouter les observations et suggestions que nous avons souvent reçues et qui ensuite sont devenues des éléments de certaines des résolutions que nous avons adoptées. Aussi bien les informations reçues directement des États Membres dans lesquels nous nous rendons que le dialogue mené à New York sont irremplaçables et nous espérons que les pays saisiront l'occasion d'engager le dialogue avec le Comité pour expliquer leurs points de vue ou leurs préoccupations.

Enfin, il y a la coopération avec les autres organes des Nations Unies et d'autres organisations, telles qu'Interpol, avec lesquelles nous avons déjà amorcé des relations extrêmement fructueuses

Je pense qu'il y a une grande convergence de vues, à l'heure actuelle, concernant le travail du Comité. Je suis sûr que durant la prochaine période, ce travail non seulement se poursuivra mais qu'il sera intensifié.

J'aimerais remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance et mes collègues de leurs observations chaleureuses et élogieuses au sujet du travail du Comité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Muñoz des éclaircissements qu'il a apportés. Une fois de plus, je le remercie de ses précieux services au Comité et à l'ONU au cours de sa présidence du Comité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.